



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 26 avril 2019
Convocation des conseillers :
le 26 avril 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 3 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.2. PAP « Portal Eent » ; 1ère modification ; retrait ;
décision

Considérant qu'il s'agissait d'un projet de modification du plan d'aménagement particulier portant la référence 18513/59C;

Considérant que par courrier du 26 avril 2019, la société Geoplan II S.à.r.l. a informé le Collège des Bourgmestre et Echevins du retrait de la modification du PAP susvisé;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**constate
à l'unanimité**

que le projet de modification du plan d'aménagement particulier portant la référence 18513/59C est retiré et partant devenu sans objet.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre